

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10 et 11 février 2015**

**2015 DDCT 8** Subventions fonds du Maire (2 000 euros) à 2 associations du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 associations domiciliées dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Ordre de Malte France » (73661 / 2014\_07732), 42, rue des Volontaires – 75015 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Groupement des Commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil-Point du Jour » (48842 / 2014\_07581), 186, avenue de Versailles – 75016 Paris.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (16<sup>ème</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2015.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**